

**Embargo jusqu'au**  
26 avril 2024, 10 h 00

---

**Un cadre institutionnel solide, garant de la réussite de la BNS**  
116<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire des actionnaires  
de la Banque nationale suisse

**Barbara Janom Steiner**

Présidente du Conseil de banque  
Banque nationale suisse  
Berne, le 26 avril 2024

© Banque nationale suisse (exposé tenu en allemand)

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Mesdames et Messieurs,

Chères invitées et chers invités,

Aujourd'hui, je souhaiterais parler d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur en ma qualité de présidente du Conseil de banque. J'aimerais revenir sur ce qui détermine la capacité de la Banque nationale à accomplir correctement son mandat. La Banque nationale a pour mandat d'assurer la stabilité des prix en tenant compte de l'évolution de la conjoncture. La stabilité des prix est essentielle au bon fonctionnement de l'économie et à la prospérité générale. Il est donc fondamental pour la Suisse que la Banque nationale remplisse le mandat légal qui lui a été confié. C'est également à cette aune qu'elle doit être jugée. Le passé récent témoigne de l'excellence avec laquelle la Banque nationale a accompli sa mission. La stabilité des prix a pu être maintenue en Suisse comme nulle part ailleurs, ce pour quoi nous sommes admirés et enviés à l'étranger. L'économie a, malgré les difficultés, fait preuve de solidité, et la stabilité financière a été préservée. La BNS y a largement contribué.

Seule une institution qui fonctionne bien peut, durant une période aussi longue et traversée par tant de crises aiguës, produire de bons résultats.

## **Le cadre institutionnel, clé du succès de la BNS**

La réussite de la Banque nationale dans l'accomplissement de sa mission procède du cadre institutionnel qui régit son fonctionnement: celui d'une banque centrale indépendante dont le mandat légal est strictement défini, deux conditions nécessaires pour assurer au mieux la stabilité des prix.

Le législateur a garanti l'indépendance de la Banque nationale à l'égard des ingérences politiques et des intérêts particuliers, de sorte que l'institution puisse prendre des décisions difficiles et impopulaires lorsqu'il le faut. Sans cette indépendance, la politique monétaire deviendrait le jouet d'intérêts politiques, et la stabilité des prix serait reléguée au second plan. Les conséquences pour la croissance et la prospérité en seraient désastreuses. L'indépendance a pour contrepartie l'obligation de rendre compte à l'Assemblée fédérale et au public. Dans le Compte rendu d'activité qu'elle a récemment publié, la Banque nationale explique de façon détaillée comment elle a rempli son mandat l'année passée.

De même, la stricte définition du mandat de la BNS est essentielle à l'accomplissement de ce dernier. L'élargir en y intégrant d'autres objectifs que celui de la stabilité des prix conduirait inévitablement à une dispersion des efforts et à des conflits d'intérêts. Il serait plus difficile, voire impossible, pour l'institution de se concentrer sur la stabilité des prix. L'indépendance de la BNS et la stricte définition de son mandat sont deux principes bien ancrés en Suisse et qui ont fait leurs preuves.

La gouvernance opérationnelle de la Banque nationale est axée sur l'application systématique de ces principes. Ainsi, la répartition des rôles, prévue par la loi, entre le Conseil de banque et

la Direction générale est respectée dans la pratique. La Direction générale assume la responsabilité de la politique monétaire et des autres tâches légales de la BNS, tandis que le Conseil de banque en surveille la gestion des affaires. Dans ce cadre, nous veillons aussi, au Conseil de banque, à ce que la Banque nationale soit bien positionnée en tant qu'organisation et à ce qu'elle soit un employeur attrayant. Institution composée de spécialistes, la BNS doit en effet attirer les meilleurs talents. Le processus décisionnel de la Direction générale et, partant, le maintien de la stabilité des prix, reposent sur le savoir-faire des collaboratrices et collaborateurs. Nous avons besoin d'un personnel compétent et motivé, prêt à s'engager pour l'accomplissement de notre mandat. Les fluctuations sont très faibles au sein des effectifs, et les offres d'emploi suscitent toujours énormément d'intérêt, attestant du très grand attrait que présente la BNS en tant qu'employeur.

## **Des revendications qui menacent la stabilité**

Depuis quelque temps toutefois, les appels se multiplient en faveur de changements à la Banque nationale. Ces revendications sont dictées par les motivations politiques et idéologiques les plus diverses mais ciblent presque toujours les principes institutionnels qui ont fait leurs preuves. Tantôt l'on avance de possibles modifications de la gouvernance de la BNS comme prétexte pour subvertir l'indépendance de celle-ci et la stricte définition de son mandat. Tantôt l'on remet directement en cause cette indépendance et ce mandat. Ces demandes – ou devrais-je dire: ces attaques? – témoignent pour certaines d'une imprudente légèreté, relèvent pour d'autres de la défense d'intérêts particuliers. Elles sont dans les deux cas dangereuses pour notre pays. Regardons d'un peu plus près en quoi elles consistent.

Il faudrait par exemple élargir dans les plus brefs délais la Direction générale parce qu'elle serait de taille trop restreinte. Ainsi, il manquerait à la BNS des compétences ou des connaissances dans certains domaines; ou bien il s'agirait d'accroître la diversité. Quels que soient les motifs de ces revendications, elles portent en elles le risque de subordonner la composition de la Direction générale à des critères politiques ou idéologiques, ou bien à des intérêts particuliers. Cela serait en contradiction flagrante avec le mandat constitutionnel prévoyant que la BNS conduit la politique monétaire dans l'intérêt général du pays et non pas au bénéfice de tel ou tel groupe d'intérêt ou secteur économique. Les demandes formulées vont parfois jusqu'à remettre en question les dispositions de la loi sur la Banque nationale en vertu desquelles seules des personnes bénéficiant d'une réputation irréprochable et ayant une expérience reconnue dans les domaines monétaire, bancaire et financier peuvent être nommées à la Direction générale. Or, Mesdames et Messieurs, la première responsabilité du Conseil de banque est de proposer au Conseil fédéral des personnes ayant le profil adéquat pour être membres, ou membres suppléants, de la Direction générale.

Les contestataires n'hésitent pas à instrumentaliser la notion d'«intérêt général du pays» afin d'élargir à leur guise le mandat de la Banque nationale. Selon leurs orientations politiques ou idéologiques, la protection du climat ou la pérennité de la prévoyance-vieillesse, par exemple, devraient être du ressort de la Banque nationale, car ces causes sont aussi dans l'intérêt

général du pays. La Constitution fédérale est pourtant très claire: la Banque nationale mène une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. De politique climatique ou sociale il n'est point question, même s'il s'agit incontestablement de sujets importants.

Sans cesse, des demandes sont formulées au mépris de la loi sur la Banque nationale, ou au détriment de la solidité de la BNS. Ainsi, des appels ont été lancés, lorsque le Credit Suisse était en crise, pour que la Banque nationale sauve à tout prix l'établissement, voire le rachète. Or là aussi, la loi dispose clairement que la Banque nationale ne peut octroyer des liquidités aux banques qu'en échange de garanties suffisantes.

D'autres voix encore s'élèvent pour demander des distributions à la Confédération et aux cantons y compris lorsqu'une perte a été portée au bilan de la BNS. C'est oublier que celle-ci n'a pas pour mandat de procéder à de telles distributions ni, du reste, de réaliser un bénéfice. Sa tâche centrale est d'assurer la stabilité des prix, et son bilan est lui-même subordonné à ce seul objectif. Exiger des distributions à tout prix, c'est risquer sciemment un affaiblissement du bilan de la BNS. Faire fi des lois et compromettre la solidité de la BNS nuiraient à la stabilité et à la réputation de notre institution et, en définitive, à l'accomplissement de son mandat. De telles revendications sont à mes yeux, et du point de vue de la Banque nationale, incompréhensibles.

La BNS n'est pas fermée aux critiques, elle est même prête à les écouter. Les personnes qui la critiquent ces temps-ci devraient toutefois se demander si elles ne cherchent pas à imposer des changements qui n'ont pas lieu d'être. Car le changement n'est pas une fin en soi. En son temps, le chansonnier suisse Mani Matter avait utilisé l'image d'un voyageur qui n'a pas réfléchi à sa destination et ne sait qu'une seule chose, c'est qu'il veut prendre l'avion. (De nos jours, mieux vaudrait sans doute évoquer le train.)

Mesdames et Messieurs, la Banque nationale fonctionne très bien et remplit parfaitement son mandat, y compris en temps de crise! Dans bien des domaines, elle se positionne parmi les premières banques centrales au monde.

S'il est souhaitable d'avoir des débats objectifs, les contestataires devraient prendre conscience de leur responsabilité. Vouloir affaiblir une banque centrale qui a fait ses preuves en formulant des demandes étrangères à son mandat ou fondées sur des considérations politiques ne me semble pas très responsable ni très efficace. Cela revient plutôt à jouer avec le feu, et chacun sait ce qui peut se passer, pour citer encore Mani Matter, lorsque l'on «craque une allumette»...

Notons enfin que, si les détractrices et détracteurs de la Banque nationale parlent fort, ils sont finalement peu nombreux. Les critiques exprimées dans les médias à l'égard de la politique de la BNS sont, pour l'essentiel, toujours le fait d'une même poignée de personnes. Il serait faux d'y voir le reflet de l'opinion publique. De fait, les responsables politiques, pour une large part, soutiennent la Banque nationale et savent ce qu'ils lui doivent. Il est aussi impressionnant de voir combien est grande la confiance de la population à l'égard de la BNS.

## Conclusion

À présent, Mesdames et Messieurs, comment pouvons-nous préserver l'efficacité et la réussite de notre Banque nationale? En défendant le cadre institutionnel stable et éprouvé dans lequel œuvre notre institution. Si la BNS a fait honneur à son mandat les années passées, elle ne se repose pas pour autant sur ses lauriers. Elle analyse constamment ses structures et processus, et les adapte au besoin. Dernièrement, nous avons ainsi décidé d'augmenter le nombre des membres suppléants de la Direction générale.

Je me félicite que les responsables politiques aient été en aussi grand nombre, tous partis confondus, à se prononcer ces derniers mois en faveur de l'indépendance de la BNS et de son mandat. Je suis heureuse également que cette indépendance soit, en Suisse, une réalité. Et de fait, la population peut partir du principe que la Banque nationale agit conformément au mandat qui lui a été confié et préserve ainsi le pouvoir d'achat de nos concitoyennes et concitoyens.

Si la Banque nationale bénéficie d'un si grand soutien en Suisse, c'est grâce à la fiabilité qui la caractérise et à la poursuite inlassable de l'objectif de stabilité des prix qui constitue son mandat. Mesdames et Messieurs, ne nous laissons pas abuser par quelques revendications, si sonores soient-elles. Les responsables politiques et le public savent que l'action de la Banque nationale est par trop essentielle au bien de la Suisse pour que l'on s'adonne à quelque expérimentation inconsidérée. Les débats sont inhérents à la démocratie, y compris ceux qui portent sur l'action de la banque centrale. Mais les demandes qui visent à restreindre l'indépendance de la banque centrale, ou à affaiblir le cadre institutionnel dans lequel celle-ci agit, en diluant son mandat ou en modifiant de manière irréfléchie sa structure organisationnelle, mettent en péril la stabilité des prix et, en définitive, la cohésion sociale de notre pays.

Mesdames et Messieurs, notre Banque nationale est positionnée de manière tout à fait adéquate pour continuer de remplir à l'avenir son mandat avec succès. Cela est dans l'intérêt de chacune et chacun d'entre nous.

Je vous remercie de votre attention.